

GALERIE HISTORIQUE  
DES  
COMÉDIENS  
DE LA  
TROUPE DE NICOLET

NOTICES SUR CERTAINS ACTEURS ET MIMES  
QUI SE SONT FAIT UN NOM  
DANS LES ANNALES DES SCÈNES SECONDAIRES

*depuis 1760 jusqu'à nos jours.*

PAR E. D. DE MANNE ET C. MÉNÉTRIER

avec des portraits gravés à l'eau-forte

PAR FRÉDÉRIC HILLEMACHER



LYON

N. SCHEURING, ÉDITEUR

---

M DCCC LXIX





JACQUES-AUGUSTIN

## PRÉVOST

1753 — 1830

**P**RÉVOST, directeur, auteur & acteur du petit théâtre des *Associés* & du théâtre *Sans prétention*, est sans contredit une des figures les plus originales de cette humble pléiade d'artistes des spectacles secondaires qui foisonnèrent de 1790 à 1807.

Si Ribié fut le type le plus complet du bohème dra-

---

*Extrait des registres de l'église Saint-Denis, à Jouy-le-Comte : « L'an mil sept cent cinquante-trois, le neuvième jour d'août, a été baptisé JACQUES-AUGUSTIN, né le même jour, fils d'ÉTIENNE PRÉVOST, arpenteur, & d'ALLEXIS LACOMBE, son épouse, ses père & mère, demeurant à Parmain, de cette paroisse. A eu pour parrain JACQUES DALAIN, piqueur de S. A. R. Monseigneur le prince de Conti, & pour marraine, ALLEXIS BELLIER, femme de Pierre Bettement, aussi de cette paroisse. »*

matique qui, sorti des derniers rangs du peuple, arriva par son intelligence & son activité fiévreuse à la popularité & même à la fortune, sans avoir pourtant su conserver ni l'une ni l'autre, grâce à son défaut d'ordre & de conduite; nous allons voir en Prévost un pauvre diable, luttant toute sa vie contre la mauvaise fortune & tombant d'une position modeste, mais honorable, dans une extrême misère, malgré ses travaux persévérants & une probité qui ne s'est jamais démentie.

C'est un triste & nouvel exemple des vicissitudes du fort.

Né au sein d'une modeste famille du petit village de Parmain, non loin de l'Isle-Adam, le 9 août 1753, Jacques-Augustin Prévost fut protégé dans sa jeunesse par le prince de Conti, dont il était le filleul & qui aida ses parents à lui faire donner quelque éducation. Il manifesta de bonne heure du goût pour le dessin, qu'il appliqua à l'étude de la géographie en reproduisant les principales villes de France.

En 1776, il traça les dessins de la statue de Louis XVI, qui devait être élevée sur le pont que l'abbé Delaunay fut chargé de construire vis-à-vis la place Louis XV. Ils furent présentés au roi la veille de la Saint-Louis & placés dans les appartements de Versailles.

L'année suivante, au mois de février, il obtint l'autorisation d'ouvrir un spectacle de curiosités à la foire Saint-Germain. C'était un optique, représentant diverses contrées de la France, dont il faisait lui-même l'explication aux spectateurs.

Ces tableaux, que, par la protection du baron de Breteuil, alors ministre de la maison du roi, il eut l'honneur, en novembre 1788, de mettre sous les yeux de la famille royale, lui valurent, en janvier 1789, la place d'instructeur-géographe des Enfants de France. Après avoir passé un examen, le brevet lui en fut délivré, & il devait entrer en fonctions au mois d'août suivant, mais la Révolution survint & il ne fut pas donné suite au projet.

Déçu dans ses espérances, Prévost, qui sentait en lui la vocation théâtrale, s'engagea bravement au théâtre des *Associés*, alors dirigé par Sallé, non-seulement comme acteur, mais aussi comme décorateur, & nous pouvons ajouter comme auteur, puisqu'il composa pour cette modeste scène plusieurs pièces, parmi lesquelles nous citerons le *Valet à trois maîtres*. Il ouvrit en même temps un cabinet d'optique au boulevard du Temple, à côté du café des Délassements comiques. Il y produisait des vues d'Europe & d'Asie, dessinées en couleur, qu'on regardait à travers une ouverture pratiquée dans un cabinet noir. Une lumière, disposée derrière la toile, imitait la clarté du soleil. Il expliquait aux spectateurs les différents sites des villes ou des campagnes qui passaient sous leurs yeux, ainsi que les mœurs & les usages des différents peuples. Ce spectacle curieux & instructif n'eut pourtant pas tout le succès qu'il méritait; car, en 1791, Prévost avait abandonné cette entreprise & se consacrait exclusivement au théâtre des *Associés*.

Il s'affocia à Sallé; après le décès de celui-ci, se chargea de la direction, & pour bien indiquer le genre modeste qu'il se proposait d'exploiter, il lui donna le titre de théâtre *Sans prétention* (1).

En devenant directeur, il ne manque pas d'être en même temps acteur & décorateur, &, ajoute un pamphlet qui fut très-répandu à cette époque (2), « ... il « est, tout à la fois, allumeur & auteur, il accouche « régulièrement chaque mois d'un drame, d'une co- « médie ou d'une tragédie, en cinq actes & en prose, « voire même quelquefois en vers... » L'article est terminé par la recommandation de ne point se placer sous le lustre, « ... attendu qu'il n'était pas rare « de le voir *dégringoler* une ou deux fois par semaine « sur la tête des spectateurs. » Prévoft fut très-sensible à cette dernière méchanceté & il se hâta de protester dans les feuilles publiques. Non content de cette protestation officielle, il prit à tâche, dans les préfaces dont il ornait ses pièces, de faire connaître le but & la moralité de son entreprise, ainsi que la poétique de son système dramatique. Ces préfaces sont un monument original du style & des opinions de Prévoft qui, à l'occasion, maniait l'épigramme & ne craignait pas de s'attaquer au gouvernement lui-même (3).

(1) La déclaration qu'il fit à ce sujet au bureau central du canton de Paris est à la date du 21 ventôse an V (11 mars 1797).

(2) Pamphlet attribué à Du Mer-

fan, à qui il fit beaucoup d'ennemis, & qu'il a toujours défavoué.

(3) En fructidor an VII, il avait annoncé *Justine ou les malheurs de la vertu*. Injonction lui fut faite par

Au besoin, il savait se défendre contre les avertissements de l'administration, &, indépendamment de la lettre que nous donnons ci-contre, nous en avons eu plusieurs autres sous les yeux, qui témoignent d'une certaine fierté de caractère, & qui ne manquent pas de hardiesse. Ainsi, au reproche qu'on lui faisait sur les troubles qui avaient assez fréquemment lieu dans sa salle de spectacle, il répondait, le 9 germinal an X (30 mars 1802), au préfet de police Dubois : « ... S'il

le ministère de la police de ne pas la représenter. Le 14 fructidor (31 août), il écrivit au ministère la lettre suivante :

« D'après les ordres de vos pré-  
« décesseurs, j'étais dans l'usage de  
« ne point jouer de pièce sans la  
« leur soumettre. Depuis deux mois  
« l'on a refusé de m'en sensurer (*fic*)  
« en me rappelant l'article 353 de  
« la Constitution (que je n'igno-  
« rais point). Mais, puisque vous  
« l'exigé (*fic*) de nouveau, je m'y  
« conformerai dorénavant, toujours  
« soumis aux autorités supérieures.  
« Quand à la pièce dont vous me  
« parlez dans votre lettre, permet-  
« tez que je diffère pendant quel-  
« que temps. Elle est sur le point  
« d'être jouée (*fic*) ; cela me caufe-  
« rait un grand dommage par le re-  
« tard qu'il faudrait que j'apporte ; si  
« elle était obligé de rester quatre  
« mois dans vos bureaux, comme  
« cela m'est arrivé le plus souvent.

« Je pense que vous ne m'avez en-  
« voié votre lettre que par le rap-  
« port du titre de ma pièce avec  
« un roman prohibé (& que tout  
« le monde fait par cœur).

« Mais je fais très-bien que le  
« théâtre doit être l'école des  
« mœurs & non de la prostitution.  
« C'est pourquoi je vous assure  
« qu'il n'a peut-être point paru (*fic*)  
« jusqu'à ce jour sur mon théâtre  
« une pièce aussi pure. Souffrez-en  
« la représentation sous ma res-  
« ponsabilité. Salut & respect. PRE-  
« VOST. »

Dans une autre circonstance, on lui reprocha d'avoir donné à un personnage grotesque la qualification de *citoyen*.

Ce à quoi Prévost répond :

« Vous m'ordonnez de dire *ci-  
« toyen*. Ailleurs, on m'en fait un  
« crime... Je suis humilié d'être  
« traité de la sorte. »

(Archives de l'Empire.)

« y a du tumulte dans ma salle de spectacle, ce n'est  
 « pas le retard du lever de la toile; c'est la faute de  
 « la police qui ne s'exerce plus comme autrefois, de ce  
 « que le peuple est plus corrompu & qu'il a oublié les  
 « convenances de la politesse. Les portes ne sont pas  
 « à peine ouvertes qu'il commence à crier : La toile,  
 « la musique, &c. » Et il signait :

« Je suis avec soumission aux loix, votre concitoyen,

« PRÉVOST. »

L'activité qu'il déploya dans la direction de cette humble scène porta ses fruits. Connu par sa scrupuleuse exactitude à remplir ses engagements, il pouvait attester, sans craindre d'être démenti, qu'en dix-huit mois il n'avait pas une seule fois changé le spectacle affiché, & que ses fournisseurs & acteurs n'avaient souffert aucun retard pour leur paiement. Au lieu de suivre l'exemple de théâtres d'un ordre plus relevé qui distribuaient à prix réduit des billets, dits de *faveur*, tous les billets étaient chez lui délivrés au prix du bureau. Enfin, il portait partout l'œil du maître, se multipliait en quelque sorte, & justifiait ce qu'on disait de lui : qu'il était tout ensemble directeur, auteur, régisseur, souffleur, décorateur, machiniste, allumeur & balayeur de son théâtre.

Nous ne savons quelle fut sa valeur comme acteur dans l'emploi des *bas-comiques* & des *caricatures*, qui était le sien; mais, en tant qu'auteur, il est très-facile de l'apprécier. Sous le double rapport des combinai-

sons dramatiques & du style, ses pièces sont au-dessous du médiocre & offrent un bizarre assemblage de trivialité & de boursouffure emphatique; mais les intentions en sont louables & la morale y est toujours respectée : la vertu y reçoit invariablement sa récompense au dénouement, & ainsi qu'il le dit, avec une si naïve assurance, dans l'avant-propos de l'une de ces pièces :

« Il ne restera après moi aucune marque d'inconduite,  
 « ni aucun écrit qui puisse prouver mon immoralité;  
 « aussi l'on ne me verra pas au lit de la mort obligé  
 « de faire amende honorable comme le fameux La  
 « Harpe! »

Une autre fois, protestant contre la censure de l'époque, sous le Consulat, il écrivait avec une hardiesse philosophique : « Voilà donc ma pièce approuvée ;  
 « mais coupée, rognée, sabrée! réduite de manière  
 « qu'il n'y en a plus du tout. Que faire à cela? Pester  
 « tout bas contre notre belle liberté. »

Enfin, vaille que vaille, son entreprise vivait & faisait vivre avec elle un certain nombre d'acteurs & d'employés, lorsque le décret du 8 août 1807 vint la frapper de mort.

Le théâtre ferma, &, du jour au lendemain, Prévoft se vit ruiné. Mais, fidèle jusqu'à la fin à ses principes de probité, dont il avait tant de fois fait parade, il fit placarder sur les murs de Paris l'avis « que tous ceux à qui le citoyen Prévoft était redevable de quelque chose pouvaient se présenter tous les jours à la caisse, qui serait ouverte de midi à quatre heures. » « On ne voit



pas souvent de ces affiches-là dans Paris, ajoute Brazier qui raconte ce fait; & mourir malheureux après cela, c'est bien la peine d'être honnête homme ! »

Ainsi dépouillé de sa propriété, Prévost réclama du mieux qu'il put; mais sa voix cria dans le désert & sa réclamation demeura sans résultat. Il se fit alors directeur nomade, & en 1812, nous le retrouvons à la tête d'une troupe de comédiens donnant des représentations dans les communes environnant la capitale, à Choisy, à Gentilly, &c. Au mois d'avril 1813, cette autorisation même lui fut retirée; pour quel motif? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Il descendit un degré plus bas de l'échelle théâtrale & parcourut les rues de Paris, en faisant voir une lanterne magique, qu'il appelait le *Panorama de l'univers*. Le pauvre diable recommençait à plus de soixante ans l'infime & précaire industrie qui avait inauguré ses premiers pas dans la carrière.

Lors de l'assassinat du duc de Berry, en 1820, les spectacles ayant été fermés, les directeurs demandèrent & reçurent une indemnité. Prévost crut devoir réclamer aussi & prétendit être indemnisé pour le dommage causé à son spectacle de curiosité; mais on opposa néant à sa requête; ce qui, d'ailleurs n'a rien d'étonnant.

C'est vers cette époque-là que Brazier le rencontra au jardin Marbeuf, où il montrait sa petite lanterne magique. « La garde nationale de la 2<sup>e</sup> légion donnait ce jour-là un grand dîner de corps, raconte-t-il, à l'oc-

caſion de la naiſſance du duc de Bordeaux. Je fus aſſez heureux pour ouvrir une ſouſcription en faveur de ce malheureux vieillard, qui vint lui-même au deſſert la recueillir dans ſon chapeau : il avait les larmes aux yeux & nous pleurions tous avec lui. »

En 1823, il fit une nouvelle tentative auprès du préfet de police pour obtenir, non plus une indemnité, mais une autorisation tout à fait originale. Il demandait la permiſſion, pour le directeur des Funambules, d'être attaché à ſon théâtre, afin d'expliquer de vive voix aux ſpectateurs les inſcriptions que, pour l'intelligence des pantomimes, on plaçait ſous les yeux du public & qui rappelaient indirectement les anciens écriteaux du théâtre de la foire. Ce mince emploi devait rapporter à lui & à ſa femme (4) la modique rétribution de quarante ſols par jour, réduci- bles à vingt ſols, au décès de l'un d'eux.

Cette modeste prétention fut rejetée; cependant il ſ'appuyait des pertes qu'il avait éprouvées par ſuite de la bruſque ſuppreſſion de ſon théâtre; du droit qu'il aurait eu à des indemnités pour les nombreux ſpectacles *gratis* qu'il avait donnés & dont il évaluait le chiffre à plus de 11,000 fr.; enfin, de la perte d'une rente de 1,500 fr. qu'il avait poſſédée ſur l'Etat.

(4) Il avait épouſé, le 22 ventôſe an V (12 mars 1797), Françoïſe-Catherine Delarche, née à Paris, le 3 décembre 1753. Mais ce n'était pas ſon premier mariage, puifque nous conſtatons qu'il avait divorcé

le 20 août 1793, à Chambly, où il était alors domicilié, d'avec Marie-Thérèſe Farine, qu'il avait épouſée en premières noces, à l'âge de vingt-quatre ans.

Espérant une issue plus favorable à ses démarches, il s'associa dans ce but, en 1825, à un sieur Henry, inventeur de pièces mécaniques & directeur d'un petit spectacle de tableaux animés & de physique expérimentale, démontrée par un sieur Masse, son associé (5), pour solliciter d'un commun accord l'autorisation d'ouvrir une salle, soit au faubourg Saint-Antoine, soit au Marais, soit enfin au faubourg Saint-Germain. Ce nouveau théâtre des Associés qui devait faire revivre le théâtre *Sans prétention*, ne fut pas autorisé, malgré l'insistance de Prévost, qui, jusqu'en 1828, ne cessa de réclamer, sous forme de *mémoires* ou de *pétitions*.

Prévost, tombé dans la plus affreuse misère, arriva enfin au terme de sa triste existence. Il mourut, le 15 avril 1830, à l'hospice de Bicêtre.

(5) Ouvert depuis 1822, rue théâtre des *Jeunes élèves*.  
Dauphine, dans l'ancienne salle du

